

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

**N°46-2022**

**Date de convocation :**  
29/08/2022

**Date d'affichage :**  
12/09/2022

**Nombre de conseillers en  
exercices : 11**

**Nombre de conseillers  
qui ont délibéré : 9**

**Pour : 07  
Contre : 00  
Abstention : 03**

**Objet :**  
Hausse des prix  
« Électricité » Proposition  
d'aménagement des  
horaires  
allumage/extinction de  
l'éclairage public

**Certifié exécutoire  
compte tenu de :**  
Sa transmission en  
Préfecture le :

**Le Maire**

L'an deux mille vingt-deux, le cinq septembre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents : M. le Maire, SINOQUET Régis,  
M. le 1<sup>er</sup> adjoint, CLÉRÉ Denis,

Mme la 2<sup>ème</sup> adjointe, LEGROS Alexandra

M. BOULET Bernard, Mme KIENZEL Delphine, M. VAN LAECKEN Patrick, Mme SINOQUET Valérie, Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre, et Mme MEULIN Maryline

Étaient absents et représentés par pouvoir : M. LEGRIS Cyril (donne pouvoir à M. CLÉRÉ)

Était absent excusé : M. LEULIER Jean-Paul

Monsieur BOULET est désigné secrétaire de séance.

### HAUSSE DES PRIX « ÉLECTRICITÉ » PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT DES HORAIRES ALLUMAGE/EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'aménager les horaires de l'éclairage public.

Monsieur le Maire propose d'éteindre l'éclairage public entre 23h00 et 05h00.

Le Conseil municipal, après délibération  
3 VOIX ABSTENTION  
7 VOIX POUR

DÉCIDE

À la majorité, de ne pas émettre d'objections à la mise en place et la publication de l'arrêté portant modification des horaires de l'éclairage public.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

**Pour extrait conforme,  
Le Maire**

  
